

Asile: le Conseil d'État au bord de l'explosion

REQUÉRANTS DÉBOUTÉS Crise politique majeure après les premières expulsions dans l'affaire des «523»

YAN PAUCHARD
13 avril 2005

Après des mois de tension, l'affaire des «523» requérants d'asile déboutés est sur le point de faire exploser le Conseil d'Etat. Hier, quelques heures seulement après le premier renvoi manu militari, celui de deux frères du Monténégro, Abid et Anel Mekic (23 et 24 ans), les conseillers d'Etat socialistes Anne-Catherine Lyon et Pierre-Yves Maillard, ainsi que leur collègue écologiste François Marthaler, se sont publiquement distanciés de leur gouvernement.

Sur le même sujet

- » [L'édito de Yan Pauchard](#)
- » [Barrigue](#)

Si vous avez manqué le début

- » [Premiers requérants arrêtés](#)

Sur le web

- » [Gouvernement vaudois](#)
 - » [Stop-Renvoi.ch](#)
-

Refusant toute déclaration, les trois magistrats ont fait connaître leur opposition à toute mesure de contrainte via leur parti. «C'est une rupture de collégialité qu'on pourrait appeler «sobre», nuance le député écologiste Yves Ferrari. Les conseillers d'Etat rose-vert ont en effet montré leur désapprobation, sans pour autant rompre le dialogue avec leurs collègues. En clair, par cette stratégie, la gauche espère toujours sauver les familles menacées d'expulsion.

Pas de passé pénal

Reste que cet épisode marque un durcissement des fronts. Au même moment, les députés socialistes, écologistes et populistes, qui crient à la trahison, ont quitté le Grand Conseil en pleine séance, en guise

de protestation. De son côté, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, en charge de l'asile, a déclaré à l'ATS être «déçu» par la réaction de la gauche: «Certains parlementaires ont de la difficulté à affronter la réalité.

Ils proposent une voie sans issue à ces gens.» Sur le fond, en effet, le canton ne fait que répondre aux exigences de la Confédération. Et, en tant qu'hommes célibataires, les deux frères ne bénéficiaient pas de la trêve accordée aux familles et aux femmes.

Pourtant légal, ce renvoi crée un certain malaise. En détention depuis le 14 mars à Frambois (GE), Abid et Anel Mekic avaient déposé une plainte pour calomnie contre Henri Rothen, directeur du Service cantonal de la population. Ce dernier avait faussement laissé entendre qu'ils possédaient un lourd passé pénal.

- **«Nous n'avions jamais été séparés»**

«C'est un choc, nous avons toujours vécu ensemble. Nous n'avions jamais été séparés.» La soeur jumelle d'Anel était hier au bord des larmes. La famille Mekic était présente hier soir sur la place Saint-François de Lausanne pour la manifestation de soutien aux deux requérants expulsés. «C'est une catastrophe», arrive juste à lâcher, en pleurant, Remzija, le papa d'Anel et Abid. Un père de famille qui s'était installé en 1999 dans la région de Vevey avec ses dix enfants.

«Anel et Abid vont bien. Mais ils se sentent perdus, ajoute le cousin des deux hommes, Safet Kurtovic, qui a pu les joindre au Monténégro par téléphone. Ils ne voulaient pas partir, mais ils n'ont pas pu résister. On leur a mis des menottes en plastique et on les a poussés sans arrêt. Malgré tout, ils remercient la Suisse et espèrent pouvoir y revenir un jour.»

© Le Matin Online



© le Matin Online | www.lematin.ch
Edipresse Publications SA